# Tâches durant la préparation à une pandémie et acteurs responsables

| Tâches | Acteurs |
|---|---|
| **Définition des objectifs de la surveillance**<br>• Définir les objectifs de la surveillance pour la détection précoce, en tenant compte des prescriptions internationales (phase interpandémique)<br>• Coordonner les objectifs de la surveillance dans les domaines humain, animal et environnemental | OFSP, év. en collaboration avec d'autres services fédéraux (notamment l'OSAV), les cantons et le sous-organe *One Health* |
| **Exploitation des systèmes de surveillance permanents**<br>• Exploiter en permanence les systèmes de surveillance et de détection précoce, en tenant compte des prescriptions internationales (voir Surveillance des agents pathogènes et Monitorage des mesures)<br>• Examiner la possibilité d'exploiter un système centralisé de traçage des contacts et un système national de monitorage de la couverture vaccinale | OFSP en collaboration avec d'autres services fédéraux (Swissmedic, notamment) et les cantons |
| **Exploitation de dispositifs standardisés de traitement et de publication des données**<br>• Assurer la maintenance d'un système de traitement des données standardisé et aussi automatisé que possible<br>• Exploiter la plateforme d'information sur les maladies infectieuses IDD et publier sans délai les données et informations épidémiologiques | OFSP |
| **Attribution de mandats à des centres de référence et à d'autres centres de compétence**<br>• Attribuer des tâches de diagnostic et de caractérisation d'agents pathogènes, des travaux de recherche et d'autres tâches particulières se rapportant notamment à la détection des flambées, à la surveillance et à l'évaluation de l'efficacité de la vaccination (voir Diagnostic de laboratoire) | OFSP |
| **Collaboration avec les milieux scientifiques**<br>• Mettre en place une collaboration avec les milieux scientifiques sur les plans technique et méthodologique<br>• Mettre en place et entretenir des capacités et des compétences de modélisation statistique en collaboration avec les milieux scientifiques | OFSP |
| **Coopération internationale**<br>• Mettre en place une coopération avec des autorités ou institutions étrangères et des organisations internationales | OFSP, év. autres services fédéraux( |

| | |
|---|---|
| • Fournir et échanger des données de surveillance épidémiologique conformément aux accords internationaux<br>• Dans la mesure du possible, harmoniser la détection précoce et la surveillance avec les prescriptions internationales<br>• Exploiter le point focal de l'OMS pour la déclaration des flambées épidémiques et des autres événements visés par le Règlement sanitaire international (RSI) | |
| **Évaluation de la situation épidémiologique**<br>• Évaluer la situation épidémiologique sur la base des informations fournies par le dispositif de surveillance et les enquêtes épidémiologiques, en tenant compte des connaissances scientifiques et des expériences internationales | OFSP et cantons |
| **Réalisation d'enquêtes épidémiologiques et, si nécessaire, exploitation des systèmes ad hoc**<br>• Réaliser des enquêtes épidémiologiques cantonales et les coordonner avec d'autres cantons concernés et, si nécessaire, exploiter les systèmes nécessaires<br>• Communiquer à l'OFSP les résultats des enquêtes épidémiologiques (voir Gestion des contacts)<br>• Évaluer, le cas échéant, les résultats des enquêtes épidémiologiques | Cantons, év. Confédération (OFSP, OSAV, autres) |
| **Monitorage de la couverture vaccinale et, si nécessaire, exploitation des systèmes nécessaires**<br>• Mesurer la couverture vaccinale (pourcentage de personnes vaccinées) dans la population ou certains groupes de population et, si nécessaire, exploiter les systèmes ad hoc<br>• Coordonner les relevés cantonaux de la couverture vaccinale<br>• Informer l'OFSP de la couverture vaccinale et des mesures de promotion de la vaccination<br>• Publier les résultats du monitorage et de l'évaluation de la vaccination | Cantons et autorités fédérales |
| **Maintien des capacités des laboratoires pour la détection précoce et la surveillance**<br>• Exploiter un réseau de laboratoires régionaux de diagnostic primaire et mettre en place un dispositif de collaboration avec les autorités fédérales (voir Diagnostic de laboratoire) | Cantons |
| **Encouragement de la collaboration dans les domaines humain, animal et environnemental**<br>• Coordonner la collaboration transversale dans le domaine de la détection (précoce) et de la surveillance | Autorités fédérales, cantons, organe de coordination LEp, sous-organe *One Health* |